



## SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six et le 30 avril à 18h15

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Président.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				HOURS	Brigitte	X			
SCHILLINGER	Martine	X				BREMOND	Martine	X			
BONESSO	Paul	X				IBANEZ	Marion	X			
CAVALLARO	Sylvie		X		M Schillinger	DURBEC	Valérie	X			
CATALDI	Catherine	X				CAVALIER	Jenifer	X			
MASSOUH	Anne	X				LEURQUIN	Bruno	X			
CHAIX	Jacques	X				GUEMENE	Françoise	X			
LANGLOIS	Maryline	X						14	01	00	

**Membres en exercice : 15****Présents : 14**

Absents : 01

**Dont :**Absents excusés ayant donné **procuration** : 01

Absents excusés sans procuration : 00

Autres absents : 00

Secrétaire de séance : Paul BONESSO

Délibération n°2026/04/30/04

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du Budget du CCAS pour l'exercice 2025**

Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité, Madame Martine SCHILLINGER, Vice-Présidente, aux fonctions de présidente de séance, délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) du budget du CCAS de la commune pour l'exercice 2025.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au Compte Administratif anciennement produit par l'Ordonnateur et au Compte de Gestion jusqu'ici établi par le Comptable public. Il porte notamment sur l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Le Compte Financier Unique pour le Budget du CCAS témoigne des marqueurs de gestion suivants :

**En section d'investissement :**

L'exécution retenue pour la section d'investissement en 2025 se porte à hauteur de :

- 12 391,00 € en dépenses
- 23 891,00 € en recettes
- soit un solde d'exécution brut excédentaire sur 2025 en investissement de + 11 500,00 €.

En intégrant le solde d'exécution reporté n-1 (R001) qui se portait à + 12 306,94 €, cela porte le solde d'exécution de la section d'investissement à + 23 806,94 €.

- Il n'y a pas de restes à réaliser (RAR),

**En section de fonctionnement :**

L'exécution retenue de la section de fonctionnement pour 2025 se porte à hauteur de :

- 60 815,67 € en dépenses,
- 69 957,00 € en recettes,
- Soit un résultat brut de fonctionnement sur l'exercice 2025 excédentaire en fonctionnement de : + 9 141,33 €
- En intégrant l'excédent reporté de 2024 (R002), soit 16 927,41 €, cela nous donne un **résultat brut cumulé** de la section de fonctionnement pour 2025 excédentaire à hauteur de : + 26 068,74 €
- Le résultat comptable du Budget du CCAS pour l'exercice 2025, peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Balance dépenses / recettes
Résultat 2025 (mandats et titres)	Fonct	60 815,67	69 957,00	9 141,33
	Invest	12 391,00	23 891,00	11 500,00
Reports 2024	Fonct		16 927,41	16 927,41
	Invest		12 306,94	12 306,94
TOT :		73 206,67	123 082,35	49 875,68
RAR 2025	Fonct			0,00
	Invest	0,00	0,00	0,00
	TOT :	0,00	0,00	
RÉSULTAT CUMULÉ 2025	Fonct	60 815,67	86 884,41	26 068,74
	Invest	12 391,00	36 197,94	23 806,94
	TOT :	73 206,67	123 082,35	49 875,68

La Présidente de séance constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier, Responsable du Service de Gestion Comptable relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire et Président du CCAS, quitte la séance pour le vote d'adoption du Compte Financier Unique (CFU) du budget du CCAS de la commune pour 2025.

Mme Martine SCHILLINGER, Présidente de séance, fait procéder au vote.

**LE CONSEIL d'ADMINISTRATION : Oui l'exposé de la présidente de séance et après en avoir délibéré :**

**ADOpte le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget du CCAS, présenté et exposé en séance, annexé à la présente délibération ;**

**CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Trésorier, Responsable du Service de Gestion Comptable** relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser suivants : *Aucun reste à réaliser*

- **ARRETE** les résultats définitifs du Compte Financier Unique pour 2025 du budget du CCAS tels que ci-dessus et selon le document intégral joint en annexe à la présente.

- **ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

\*\*\*

**Vote : Adoptée à l'unanimité** des membres présents ou représentés

\*\*\*

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire, Président du  
CCAS



E. HUGOU



Le secrétaire de séance,

Paul BONESSO